DES SOLUTIONS INNOVANTES

MEMBRANES DE DÉSOLIDARISATION

DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR CARREAUX DE CÉRAMIQUE ET PIERRES NATURELLES

DÉSOLIDARISATION, IMPERMÉABILISATION, CONTRÔLE DE LA VAPEUR ET SUPPORT/RÉPARTITION DE LA CHARGE

Les carreaux de céramique et de pierres naturelles sont durables, hygiéniques et facile d'entretien. Ils représentent le revêtement de sol idéal. Cependant, les méthodes de construction rapides et les matériaux légers d'aujourd'hui peuvent compliquer l'installation des carreaux. Afin de protéger l'intégrité du carrelage, une membrane qui remplit de multiples fonctions est nécessaire.

Applications et fonctions

6.1 Schluter®-DITRA et **Schluter®-DITRA-XL** sont des membranes de désolidarisation en polyéthylène pourvues de nervures entrecroisées découpées en queue d'aronde et revêtues, sur la partie inférieure, d'un feutre non-tissé qui s'enfonce dans le ciment-colle pour assurer une adhérence mécanique au substrat. Les carreaux sont installés sur les membranes DITRA ou DITRA-XL en utilisant la méthode en couche mince. Les cavités carrées des membranes, une fois remplies de ciment-colle, font adhérer mécaniquement les carreaux à la membrane.

Spécialement conçues pour l'installation de carreaux de céramique et de pierres naturelles, DITRA ou DITRA-XL s'utilisent en combinaison avec les revêtements de carrelage pour assurer les fonctions de désolidarisation, d'imperméabilisation et contrôler la vapeur provenant du substrat. DITRA et DITRA-XL possèdent toutes ces fonctions en plus de procurer un support adéquat et de répartir les charges. L'alliance de ces quatre fonctions essentielles assurent une installation de carreaux réussie sur divers substrats tels que sur le contreplaqué/OSB, le béton, le gypse, les planchers radiants, etc. DITRA a une épaisseur de 1/8" *(3 mm)*. Elle minimise l'épaisseur totale de l'installation des carreaux et réduit la transition entre les carreaux et les revêtements adjacents aux carreaux (par exemple : tapis, bois flottant et vinyle). DITRA permet l'installation de carreaux de céramique sur une seule couche de contreplaqué ou d'OSB dans les constructions où l'espacement entre les solives est inférieur à 19.2" *(488 mm)* c-c. DITRA-XL a une épaisseur de 5/16" *(7 mm)*. Elle contribue à créer des transitions égales entre le revêtement de carreaux et celui de bois franc de 3/4" d'épaisseur. DITRA-XL permet l'installation de carreaux de céramique sur une seule couche de contreplaqué ou d'OSB dans les constructions où l'espacement entre les solives est de 24" *(610 mm)* c-c.

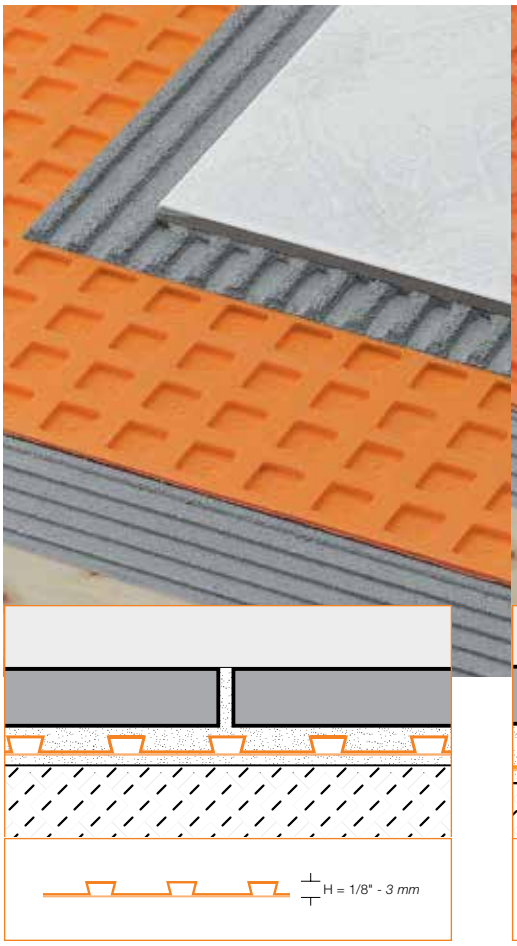

6.1 Schluter®-DITRA

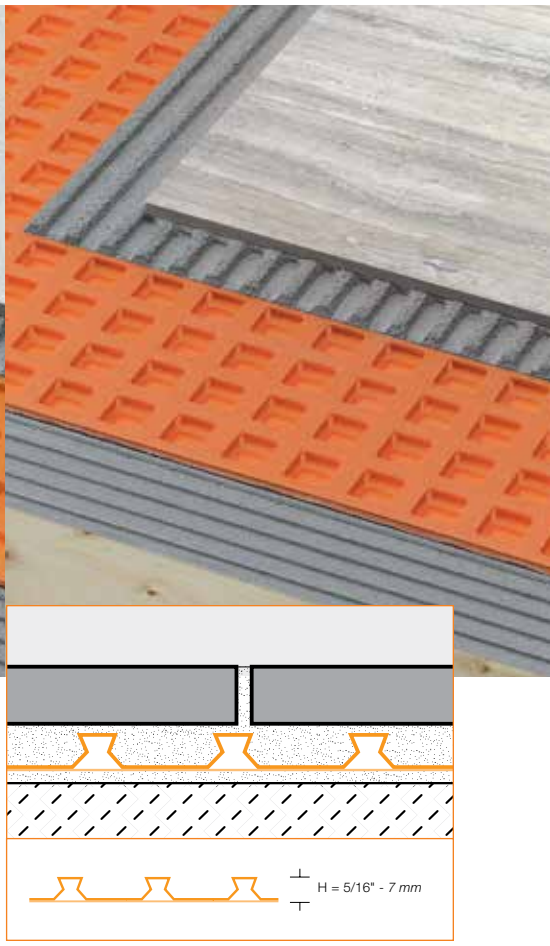

6.1 Schluter®-DITRA-XL

Désolidarisation

Les carreaux de céramique sont installés depuis des milliers d'années en y incorporant une couche de désolidarisation, permettant les mouvements de cisaillement dans l'assemblage. Les membranes DITRA et DITRA-XL procurent une désolidarisation en raison de leur structure de cavités ouvertes, permettant les mouvements horizontaux, lesquels neutralisent efficacement les stress de mouvements différentiels, entre le substrat et le carreau de céramique, éliminant ainsi la cause principale des craquelures et la délamination des carreaux et surfaces.

Imperméabilisation

Les membranes DITRA et DITRA-XL fournissent une imperméabilisation fiable pour les utilisations à l'intérieur. Leur composition en polyéthylène protège le substrat de la pénétration d'humidité, ce qui est particulièrement important dans le contexte de construction d'aujourd'hui, où la plupart des substrats sont sensibles à l'humidité.

Gestion de la vapeur

L'élément distinctif des membranes DITRA et DITRA-XL est l'existence d'espace vide créé par la configuration des canaux en dessous de la membrane. Les espaces vides sous les membranes permettent à l'excédent d'humidité et de vapeur de s'échapper du substrat, sans causer des dommages à la couche de carreaux au-dessus. Par conséquent, les membranes DITRA et DITRA-XL gèrent efficacement l'humidité sous le revêtement de carreaux de céramique.

Support/Répartition de la charge

Nous savons que les colonnes et les piliers peuvent supporter des charges énormes lorsqu'ils sont érigés sur des fondations solides. Le même principe physique s'applique aux installations supportées par les membranes DITRA ou DITRA-XL. Des structures de mortier sont formées dans les cavités des membranes. Les charges sont transférées du revêtement de carreaux de céramique à travers ces structures de mortier au substrat. Puisque les membranes DITRA et DITRA-XL sont pratiquement incompressibles lorsqu'elles se retrouvent à l'intérieur de l'assemblage de carreaux de céramique, les avantages de la désolidarisation sont atteints sans sacrifier les capacités de distribution de la charge. Le pouvoir, pour les installations faites avec les membranes DITRA et DITRA-XL, de supporter et de distribuer de lourdes charges, tout en préservant l'intégrité de la surface de carreaux, a été vérifiée par de nombreux tests effectués en laboratoire et sur chantier, incluant la soumission des dites installations au trafic des véhicules.

Matériaux et champs d'application

Les membranes DITRA et DITRA-XL sont fabriquées avec du polyéthylène haute densité (HDPE). Ce matériau ne pourri pas, est inerte, non-toxique et physiologiquement sûr.

Il est résistant aux matières contenant du sel, des acides, des substances alcalines, des solvants, de l'alcool et des huiles. La résistance aux sollicitations spécifiques devra être contrôlée au cas par cas en fonction de la concentration, de la température et de la durée d'exposition anticipée. DITRA et DITRA-XL sont imperméables et ne transmettent pas la vapeur (le coefficient de perméabilité à la vapeur d'eau de DITRA est de 0.006 perms selon ASTM E96).

DITRA et DITRA-XL se conforment aux Standards nationaux américains et canadiens pour les membranes collées, de support des charges et d'imperméabilisation pour les carreaux de céramiques et de pierres naturelles collés avec du ciment-colle (American National Standard for Load Bearing, Bonded, Waterproof Membranes for Thin-Set Ceramic Tile and Dimension Stone Installations (ANSI A118.10), est listée par UPC® et évaluée par ICC-ES (voir rapport no ESR-2467 et PMG-1204). Pour obtenir une copie des certifications, contactez Schluter®-Systems par téléphone au 800-667-8746 ou par courriel à info@schluter.com. Il est aussi possible de se procurer les rapports au www.schluter.ca.

Les membranes DITRA et DITRA-XL ont été évaluées dans le cadre du test standard portant sur l'émission de composés organiques volatils chimiques de sources intérieures dans un caisson environnemental, version 1.1. (Standard Method for the Testing and Evaluation of Volatile Organic Chemical Emissions from Indoor Sources Using Environmental Chambers), conformément à la norme 01350 de l'état de la Californie; et elles se sont révélées conformes. La norme californienne 01350 est aussi répertoriée dans beaucoup de normes des bâtiments « verts » et plusieurs systèmes d'évaluation environnementale.
Note : En raison des espaces d'air dans les assemblages carrelés posés sur DITRA ou DITRA-XL, le revêtement peut sonner « creux » sous des semelles rigides ou à l'impact d'objets durs.

Substrats

Pour connaître les directives d'installation et les conditions de garanties de DITRA et DITRA-XL, contactez Schluter®-Systems au 800-667-8746. Visitez notre site Web au www.schluter.ca pour télécharger une copie du Manuel d'installation Schluter®-DITRA. Tous les substrats doivent être propres, solides et de niveau. Les matières non adhérentes doivent être enlevées avant l'application de DITRA ou DITRA-XL.
Note : Le type, l'épaisseur, et le format des carreaux de céramique et des pierres naturelles doivent convenir à l'application. Les carreaux doivent avoir un format minimum de 2" X 2" *(5 cm x 5 cm)*.

Bois

Tous les revêtements de bois, incluant le contreplaqué, les panneaux de particules orientées (OSB), et les éléments de cadrage, ont tendance à prendre de l'expansion, à se contracter, à plier et à dévier lorsque le niveau d'humidité augmente, ou lors des changements de température et de poids. De plus, ces déformations varient durant la vie de la structure de l'édifice.
La fonction de désolidarisation des membranes DITRA et DITRA-XL protège les revêtements de carreaux de céramique et de pierres naturelles des déformations mentionnées ci-dessus en neutralisant les stress de mouvement différentiel entre la structure de bois et les carreaux de céramique, éliminant ainsi la cause majeure de craquelure et de délamination du revêtement de carreaux. Pour cette raison, DITRA ou DITRA-XL peuvent remplacer une deuxième couche de contreplaqué dans plusieurs applications. Puisque que la fonction de désolidarisation des membranes est basée sur leur configuration géométrique, le fait d'augmenter son épaisseur résulte aussi en l'augmentation de sa capacité d'absorber de plus grands mouvements de stress. L'utilisation de la membrane DITRA-XL est idéale sur des substrats sujets à la déflection, comme le contreplaqué et l'OSB, incluant les cas où les carreaux doivent être installés sur une seule couche de contreplaqué ou d'OSB dans les constructions où l'espacement entre les solives est de 24" *(610 mm)* c-c.

Le bois absorbe et libère continuellement de l'humidité. L'espace vide créé par la configuration des canaux en dessous des membranes DITRA et DITRA-XL permet au bois de respirer et permet à toute humidité résiduelle, contenue dans le substrat de bois, de s'échapper.

Puisque DITRA et DITRA-XL sont pratiquement incompressibles lorsqu'elles sont intégrées dans l'assemblage de carreaux, les avantages de la désolidarisation sont alors rencontrés sans sacrifier les capacités de distribution des points de charge.

Les normes de l'industrie qui font références aux membranes de désolidarisation installées sur substrat de bois sont les méthodes F147 et F148 du manuel d'installation des carreaux de céramique, de verre et de pierre du Conseil nord-américain de la céramique (TCNA) et la méthode 313F (Détail

D), dans le Manuel d'installation de Tuile 09 30 00 de l'Association Canadienne de Terrazzo, Tuile et Marbre (ACTTM).
Note : DITRA et DITRA-XL peuvent être installés sur des planchers de vinyle existants (non coussiné ou pas collé au périmètre). Cependant, divers facteurs doivent être pris en considération pour assurer une installation de qualité. Voir références dans le Manuel d'installation Schluter®-DITRA.

Béton

Il y a plusieurs défis associés à l'installation de revêtements à surfaces dures sur des substrats de béton. Pour commencer, le coefficient d'expansion thermale du béton est près du double de celui du carreau de céramique. De plus, on attend souvent des carreleurs qu'ils installent les carreaux de céramique directement sur du béton frais (béton de moins de 28 jours). Toutefois, les revêtements à surfaces dures installés sur du béton frais sont sujets à s'endommager à cause du rétrécissement durant le durcissement. Les dalles de béton précontraint et post-tendu sont très utilisées dans la construction d'aujourd'hui. Même si le précontraint est utilisé pour aider à prévenir les déformations dans les structures de béton, ces dalles sont quand même sujettes à la déformation à cause des changements d'humidité, de température, et de charge. Plusieurs dalles de béton sur ou sous-sol sont sensibles à la migration d'humidité, ce qui peut être problématique. En outre, ces structures subissent les mêmes déformations que celles citées plus haut.
La fonction de désolidarisation des membranes DITRA et DITRA-XL protège les revêtements de carreaux de céramique et de pierres naturelles des déformations mentionnées ci-dessus en neutralisant les stress de mouvement différentiel entre le substrat de béton et les carreaux de céramique, éliminant ainsi la cause majeure de craquelure et de délamination du revêtement de carreaux.

La fonction d'imperméabilisation des membranes DITRA et DITRA-XL protège non seulement le substrat de l'humidité et des substances nuisibles, mais elle ralentit le séchage du béton frais, ce qui réduit les risques de craquelures et de distorsion de la dalle.

Les espaces vides sous les membranes DITRA et DITRA-XL fournissent des canaux pour l'évacuation de l'humidité résiduelle dans la dalle de béton. Ceci permet l'installation de DITRA ou DITRA-XL et du revêtement de carreaux de céramique, aussitôt qu'il est possible de marcher sur la dalle de béton. La gestion de la vapeur est également essentielle pour les dalles sujettes à la migration d'humidité.

Puisque DITRA et DITRA-XL sont pratiquement incompressibles lorsqu'elles sont intégrées dans l'assemblage de carreaux, les avantages de la désolidarisation sont alors rencontrés sans sacrifier les capacités de distribution des points de charge. Ceci permet aux membranes DITRA et DITRA-XL d'être utilisées dans des applications commerciales et industrielles, où circulent des véhicules lourds sur des carreaux de céramique, pourvu que le genre, la grandeur et l'épaisseur de ceux-ci soient appropriés à cette utilisation. Les normes de l'industrie qui font références aux membranes de désolidarisation installées sur substrat de béton sont la méthode F128 du manuel d'installation des carreaux de céramique, de verre et de pierre du Conseil nord-américain de la céramique (TCNA) et la méthode 311F (Détail A, C et D) du Manuel d'installation de Tuile 09 30 00 de l'Association Canadienne de Terrazzo, Tuile et Marbre (ACTTM).

Gypse

Coller directement des carreaux de céramique ou de pierres naturelles sur les substrats de béton à base de gypse est généralement considéré comme douteux et non recommandé. Les défis associés aux sous-couches faites à base de gypse nécessitent une assez longue période de séchage, avant d'installer les carreaux de céramique, et demeurent sensibles à la pénétration d'humidité durant la vie de l'installation. De plus, étant donné que le coefficient d'expansion thermique du béton à base de gypse est substantiellement plus grand que celui des carreaux, les forces de cisaillement causées par les variations de température peuvent causer une délamination ou des craquelures dans le revêtement de carreaux de céramique. Ceci est particulièrement important lorsque le béton à base de gypse est utilisé comme une masse thermique pour les planchers à chauffage radiant. Avec l'augmentation de la popularité des planchers à chauffage radiant, qui utilisent justement le béton à base de gypse, les carreleurs ont besoin d'un système d'installation fiable pour faire face à ces défis.

La fonction de désolidarisation des membranes DITRA et DITRA-XL protège les revêtements de carreaux de céramique et de pierres naturelles des déformations mentionnées ci-dessus en neutralisant les stress de mouvement différentiel entre le substrat de gypse et les carreaux de céramique, éliminant ainsi la cause majeure de craquelure et de délamination du revêtement de carreaux.
La fonction d'imperméabilisation des membranes DITRA et DITRAL-XL prévient la réintroduction de l'humidité aux couches de béton à base de gypse. Si on laisse l'humidité pénétrer, cela peut compromettre grandement la performance de la sous-couche et conduire à des dommages à la surface de carreaux.

Les espaces vides sous les membranes DITRA et DITRA-XL fournissent des canaux pour l'évacuation de l'humidité résiduelle contenue dans le béton à base de gypse. Ceci est d'autant plus important puisque le béton à base de gypse doit sécher dans le but d'acquérir de la force.

Puisque DITRA et DITRA-XL sont pratiquement incompressibles lorsqu'elles sont intégrées dans l'assemblage de carreaux, les avantages de la désolidarisation sont alors rencontrés sans sacrifier les capacités de distribution des points de charge.

Les normes de l'industrie qui font références aux membranes de désolidarisation installées sur du béton à base de gypse sont les méthodes F180 et F200 du manuel d'installation des carreaux de céramique, de verre et de pierre du Conseil nord-américain de la céramique (TCNA) et la méthode 314F (Détail B et F) du Manuel d'installation de Tuile 09 30 00 de l'Association Canadienne de Terrazzo, Tuile et Marbre (ACTTM).

Planchers chauffants

Le chauffage radiant est un des marchés les plus florissants dans le domaine de la construction. Contrairement à d'autres revêtements de surface, la grande conductivité thermique des carreaux de céramique et de pierres naturelles leur permet d'être utilisés dans les installations de chauffage radiant sans sacrifier l'efficacité énergétique de l'assemblage. Toutefois, il existe des défis inhérents à la combinaison de revêtements de surfaces rigides avec l'assemblage de système de chauffage radiant. L'installation d'un assemblage viable doit tenir compte des fluctuations de température qui contribuent à augmenter les forces de cisaillement entre le système de chauffage et le revêtement de carreaux de céramique. L'assemblage doit aussi limiter les différences de température à la surface en distribuant la chaleur également, tout en en protégeant l'assemblage de l'humidité, ce qui est spécialement important lorsque le béton à base de gypse est utilisé comme masse thermique. Les mouvements de stress différentiels sont plus grands dans les planchers chauffants en raison des grands écarts de température.

La fonction de désolidarisation des membranes DITRA et DITRA-XL protège les revêtements de carreaux de céramique et de pierres naturelles des déformations mentionnées ci-dessus en neutralisant les stress de mouvement différentiel entre le substrat de gypse et les carreaux de céramique, éliminant ainsi la cause majeure de craquelure et de délamination du revêtement de carreaux.

La fonction d'imperméabilisation des membranes DITRA et DITRA-XL fournit une protection simple, efficace et permanente pour les substrats sensibles à l'humidité, tels que le béton, le gypse et le bois utilisés dans les assemblages de planchers chauffants.
Les espaces vides sous les membranes DITRA et DITRA-XL fournissent des canaux pour l'évacuation de l'humidité résiduelle contenue dans le béton à base de gypse. Ceci est d'autant plus important puisque le béton à base de gypse doit sécher dans le but d'acquérir de la force. De plus, l'espace libre sous la membrane limite les pertes thermales en favorisant la distribution de chaleur à travers l'assemblage.

Les normes de l'industrie qui font références aux membranes de désolidarisation installées sur du béton à base de gypse sont les méthodes RH111, RH112, RH122 et RH123 du manuel d'installation des carreaux de céramique, de verre et de pierre du Conseil nord-américain de la
céramique (TCNA) et la méthode 314F (Détail A, B, C, D, E et F) du Manuel d'installation de Tuile 09 30 00 de l'Association Canadienne de Terrazzo, Tuile et Marbre (ACTTM).

Installation

Pour connaître les directives d'installation et les conditions de garanties de DITRA ou pour recevoir une vidéo d'installation, contactez Schluter®-Systems au 800-667-8746. Pour télécharger une copie du Manuel d'installation Schluter®-DITRA, visitez notre site Web : www.schluter.ca.

Les ciments-colles

Schluter®-Systems offre des ciments-colles conçus pour une utilisation avec les membranes et panneaux Schluter®. Tous les ciments-colles Schluter, y compris les variétés modifiées ALL-SET® et FAST-SET®, peuvent servir au collage de carreaux aux substrats non absorbants Schluter®-DITRA, DITRA-HEAT, KERDI, KERDI-BOARD, etc. Si vous travaillez avec un ciment-colle qui n'est pas de marque Schluter® pour la pose de carreaux de céramique ou de porcelaine sur la membrane DITRA, vous devez choisir un ciment-colle non modifié.

Question : Est-ce que les carreaux de céramique, incluant les carreaux de porcelaine, peuvent être installés sur les membranes DITRA et DITRA-XL avec du ciment-colle non modifié ?
Réponse : OUI. En fait, nous le recommandons.
Voici pourquoi : Les ciments-colles non modifiés dépendent de la présence d'humidité pour l'hydratation et pour gagner de la dureté. Étant donné que les membranes DITRA et DITRA-XL sont imperméables, elles ne privent pas le ciment-colle de son humidité. Ceci permet au ciment de s'hydrater adéquatement, résultant en une couche adhérente dense et dure. En fait, après qu'ils aient durcis (habituellement en 24 heures), les ciments-colles non modifiés atteignent des niveaux de dureté supérieurs lorsqu'ils durcissent dans un environnement constamment humide.

Question : Est-ce que les carreaux de céramique, incluant les carreaux de porcelaine, peuvent être installés sur la membrane DITRA avec du mortier modifié au latex ?
Réponse : En général, nous NE LE RECOMMANDONS PAS.
Voici pourquoi : Les mortiers de latex modifiés doivent sécher à l'air pour que les polymères se fondent ensemble, et forment une pellicule rigide, permettant de gagner de la dureté. Lorsqu'ils se retrouvent entre deux matériaux imperméables, tels que la membrane DITRA et le carreau de céramique, incluant le carreau de porcelaine, le séchage qui se fait à travers les joints ouverts, dans le revêtement de carreaux, prend beaucoup de temps à sécher. [Selon le Manuel d'installation des carreaux de céramique du Conseil (TCA), cette période de séchage peut fluctuer entre 14 jours et 60 jours, dépendant de la situation géographique, des conditions climatiques, ou si l'installation est intérieure ou extérieure]. Cependant, un temps de durcissement allongé est requis, avant d'étendre le coulis, lorsque vous utilisez des ciments-colles modifiés au latex, entre la membrane DITRA et les carreaux de céramique, incluant les carreaux de porcelaine. Si le temps allongé requis pour le durcissement n'est pas observé, les résultats peuvent être imprévisibles.

Question : Les ciments-colles modifiés Schluter®-ALL-SET et Schluter®-FAST-SET peuvent-ils être employés pour poser des carreaux sur des panneaux et membranes Schluter?
Réponse : Oui. Tous les ciments-colles Schluter, y compris les variétés modifiées ALL-SET et FAST-SET, peuvent servir au collage de carreaux aux substrats non absorbants Schluter®-DITRA, DITRA-HEAT, KERDI, KERDI-BOARD, etc.

Question : Comment est-ce possible ?
Réponse : La clé est la prévisibilité.
Les ciments-colles modifiés de Schluter® ont été spécialement formulés pour prendre et se solidifier dans un délai adapté aux pratiques d'installation courantes, même lorsqu'étendus entre des membranes ou panneaux Schluter® et des carreaux de porcelaine. Les proportions de ciment, d'agents de rétention d'eau, de polymères et d'autres composantes du mélange ont été établies de façon à limiter les temps de séchage. Le tout a été validé en laboratoire et par des tests pratiques.

L'installateur a donc maintenant le choix entre le ciment-colle modifié et non modifié pour poser les carreaux avec nos systèmes, selon sa préférence.

Question : Pourquoi Schluter a-t-elle modifié sa position sur le ciment-colle ?
Réponse : Notre approche quant à l'utilisation des ciments-colles avec nos systèmes n'a pas changé. Cela dit, le fait d'élaborer nos propres matériaux adhésifs nous permet de garantir l'obtention constante de résultats positifs. Et comme nous décidons des formules, nous sommes assurés qu'aucun changement éventuel apporté aux adhésifs n'influencera négativement le temps de durcissement et la solidité des produits dans ces applications.

Question : Est-ce que cela veut dire que je peux employer des ciments-colles modifiés d'autres fabricants pour poser des carreaux sur des panneaux et membranes Schluter ?
Réponse : Non.
Notre approche générale quant à l'utilisation des ciments-colles d'autres fabricants avec nos systèmes n'a pas changé. Nous n'avons aucun pouvoir sur les formules employées par d'autres fabricants, ce qui fait qu'il nous est impossible de garantir la constance et la réussite des installations quand on emploie leurs ciments-colles.

Question : Puis-je toujours employer des ciments-colles non modifiés d'autres fabricants pour poser des carreaux sur des panneaux et membranes Schluter ?
Réponse : Oui. Nous approuvons toujours l'utilisation de ciments-colles non modifiés conformes à la norme ANSI A118.1 pour la pose de nos systèmes, parce que nous sommes convaincus du rendement de cette catégorie de produits – nous nous fondons en ce sens sur les principes d'hydratation du ciment, ainsi que des années de test et de succès sur le terrain.

Veuillez noter qu'une garantie prolongée du système est offerte lorsque les ciments-colles Schluter® sont employés avec les membranes Schluter.

Notes additionnelles :
Souvenez-vous : le genre de ciment-colle à utiliser pour l'application des membranes DITRA et DITRA-XL dépend du genre de substrat utilisé. Le ciment-colle doit adhérer au substrat et le textile à l'endos des membranes DITRA et DITRA-XL doit s'ancrer mécaniquement au substrat. Par exemple, pour faire adhérer les membranes DITRA et DITRA-XL à du bois, un ciment-colle modifié au latex ou au polymère doit être employé. De plus, l'application et le séchage du ciment-colle doivent respecter le registre de température indiqué.

Joints de mouvement

Les membranes DITRA et DITRA-XL n'éliminent pas le besoin de joints de mouvement, incluant les joints de périmètre, dans les surfaces de carreaux de céramique. Voir le Manuel d'installation Schluter®-DITRA pour des directives sur l'emplacement des joints de mouvement.

Substrat de bois

Dans certains cas, une seconde couche de contreplaqué ou d'OSB est requise avant l'installation des carreaux de céramique et de pierres naturelles sur les membranes DITRA et DITRA-XL pour éviter la déflection et la courbure du revêtement entre les solives. Voir le Manuel d'installation Schluter®-DITRA pour des directives sur les substrats de contreplaqué et d'OSB.

Raccord à des drains de plancher

Les drains Schluter®-KERDI-DRAIN ou Schluter®-KERDI-LINE peuvent servir pour l'évacuation de l'eau dans des installations intégrant les membranes DITRA ou DITRA-XL. Ces membranes sont raccordées à la bride de collage de KERDI-DRAIN revêtue d'un non-tissé à l'aide d'une section de membrane KERDI et Schluter SET®, Schluter ALL-SET®, Schluter FAST-SET®, ou ciment-colle non modifié. L'adhésif KERDI-FIX est utilisé pour sceller la membrane KERDI à la bride de collage du KERDI-DRAIN en acier inoxydable. La collerette d'étanchéité KERDI du drain KERDI-LINE est raccordée à la membrane DITRA ou DITRA-XL au moyen de Schluter SET®, Schluter ALL-SET®, Schluter FAST-SET®, ou ciment-colle non modifié. Les normes de l'industrie portant sur les drains de plancher avec bride de collage comprennent notamment la méthode B422 du Manuel d'installation de carreaux de céramique du Conseil nord-américain de la céramique (TCNA) et la méthode 326DR du Manuel d'installation de Tuile 09 30 00 de l'Association Canadienne de Terrazzo, Tuile et Marbre (ACTTM).

Notes :

1) Lorsque le KERDI-DRAIN et KERDI-LINE sont utilisés dans les douches, les murs doivent être imperméabilisés jusqu'à la hauteur de la pomme de douche au minimum. Voir le Manuel d'installation du Système de douche Schluter-Systems pour plus de détails.
2) Plusieurs configurations du KERDI-DRAIN et KERDI-LINE sont listées par ICC-ES (Report No. PMG-1204), UPC® (ICG 195), CSA (B79) et NSF (en tant que produit d'ingénierie spécial rencontrant les normes ASME A112.6.3).
3) DITRA, DITRA-XL et KERDI sont conformes aux exigences émises par l'American National Standard for Load Bearing, Bonded, Waterproof Membranes for Thin-Set Ceramic Tile and Dimension Stone Installations (ANSI A118.10) (Standards Nationaux Américains pour les membranes collées, de support des charges, d'imperméabilisation pour les carreaux de céramique et de pierre naturelle collées avec du ciment-colle). Elles sont listées par UPC® et ont été évaluées par ICC-ES (voir le Rapport No. ESR-2467 et PMG-1204).

Pour obtenir une copie des certifications, contactez Schluter®-Systems par téléphone au 800-667-8746 ou par courriel à info@schluter.com. Il est aussi possible de se procurer les rapports à www.schluter.ca.

Numéro d'article des produits

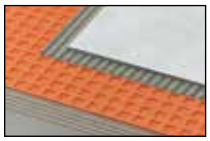

6.1 Schluter®-DITRA — Membrane de désolidarisation

N° d'article	Largeur	Longueur	Superficie	Épaisseur
DITRA 5M	3' 3" - *1 m*	16' 5" - *5 m*	54 pi² - *5 m²*	1/8" - *3 mm*
DITRA 150	3' 3" - *1 m*	45' 9" - *14 m*	150 pi² - *14 m²*	1/8" - *3 mm*
DITRA 30M	3' 3" - *1 m*	98' 5" - *30 m*	323 pi² - *50 m²*	1/8" - *3 mm*

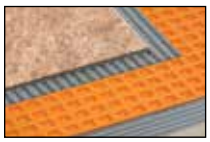

6.1 Schluter®-DITRA-XL — Membrane de désolidarisation

N° d'article	Largeur	Longueur	Superficie	Épaisseur
DITRA-XL/175	3' 3" - *1 m*	53' 3" - *16.25 m*	175 pi² - *16.25 m²*	5/16" - *7 mm*

8.1 Schluter®-KERDI-BAND — Bande d'étanchéité

N° d'article	Largeur	Longueur	Épaisseur
KEBA 100/125/5M	5" – *12.5 cm*	16' 5" – *5 m*	4 mil
KEBA 100/125/10M	5" – *12.5 cm*	33' – *10 m*	4 mil
KEBA 100/125	5" – *12.5 cm*	98' 5" – *30 m*	4 mil
KEBA 100/125/300	5" – *12.5 cm*	984' 3" – *300 m*	4 mil
KEBA 100/185/5M	7-1/4" – *18.5 cm*	16' 5" – *5 m*	4 mil
KEBA 100/185	7-1/4" – *18.5 cm*	98' 5" – *30 m*	4 mil
KEBA 100/250/5M	10" – *25 cm*	16' 5" – *5 m*	4 mil
KEBA 100/250	10" – *25 cm*	98' 5" – *30 m*	4 mil

8.1 Schluter®-KERDI-FLEX — Bande d'étanchéité pour ponter les joints de mouvement

N° d'article	Largeur	Longueur	Épaisseur
FLEX 125/5M	5" - *12.5 cm*	16' 5" - *5 m*	12 mil
FLEX 250/5M	10" - *25 cm*	16' 5" - *5 m*	12 mil
FLEX 125/30	5" - *12.5 cm*	98' 5" - *30 m*	12 mil
FLEX 250/30	10" - *25 cm*	98' 5" - *30 m*	12 mil

8.1 Schluter®-KERDI-KERECK-F — Coins d'étanchéité préformés

N° d'article	Épaisseur	Emballage
KERECK / FI 2	4 mil	2 coins internes
KERECK / FI 10	4 mil	10 coins internes
KERECK / FA 2	4 mil	2 coins externes
KERECK / FA 10	4 mil	10 coins externes

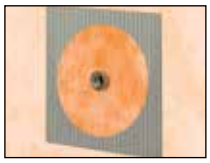

8.1 Schluter®-KERDI-KM — Manchon de tuyau

N° d'article	Dimensions	Épaisseur	Emballage
KM 5117/22	7" x 7" – *17 cm x 17 cm*	4 mil	5 unités

Diamètre de l'anneau, ø = 7/8" - *22 mm*

8.3 Schluter®-KERDI-FIX — Adhésif/Scellant

N° d'article	Description
KERDIFIX / ***couleur****	Cartouche - 9.81 oz - *290 ml*
KERDIFIX 100 G	Tube - 3.38 oz — *100 ml*

***Codes de couleurs**

BW blanc éclatant — G gris

Pour compléter le numéro d'article ajoutez le ***code de la couleur**** (ex. KERDIFIX / **BW**).

Schluter®-DITRA-TROWEL — Truelle

N° d'article	Format des dents	Emballage
TRL-DIT6	11/64" x 11/64" - *4.5 mm x 4.5 mm*	6 unités
TRL-DIT	11/64" x 11/64" - *4.5 mm x 4.5 mm*	1 unité

Schluter®-KERDI-TROWEL — Truelle

N° d'article	Format des dents	Emballage
TRL-KER6	1/8" x 1/8" - *3 mm x 3 mm*	6 unités
TRL-KER	1/8" x 1/8" - *3 mm x 3 mm*	1 unité

Schluter®-DITRA-HEAT/-DITRA-XL-TROWEL — Truelle

N° d'article	Format des dents	Emballage
TRL-DHXL6	1/4" x 1/4" — *6 x 6 mm*	6 unités
TRL-DHXL	1/4" x 1/4" — *6 x 6 mm*	1 unité

Schluter®-DITRA-ROLLER

N° d'article	Largeur du cylindre
DIRO	14-1/4" - *37 cm*

Garantie limitée de dix ans des membranes de désolidarisation Schluter®-DITRA et Schluter®-DITRA-XL

APPLICATION DE LA GARANTIE LIMITÉE : Sous réserve des conditions et limites stipulées dans la présente **Garantie limitée de dix ans des membranes de désolidarisation Schluter®-DITRA et Schluter®-DITRA-XL** (la « **Garantie limitée** »), Schluter-Systems atteste que les membranes de désolidarisation Schluter®-DITRA et Schluter®-DITRA-XL (les « **Produits** ») seront exemptes de défaut de fabrication et offriront le rendement prévu dans le manuel d'installation de Schluter®-DITRA et la fiche technique sur les membranes de désolidarisation (collectivement appelés les « **Documents** »)[1] pour une période de dix (10) ans à compter de la date d'achat, lorsque les Produits sont employés et installés conformément aux modalités et conditions expliquées dans les Documents ainsi que les directives standard au sein de l'industrie qui ne vont pas à l'encontre des instructions des Documents en vigueur au moment de l'installation.

Aux fins de la présente Garantie limitée, « **Propriétaire** » se définit comme l'utilisateur d'origine de la propriété où les Produits sont posés et l'« **Assemblage de revêtement de plancher** » englobe les Produits, les revêtements de plancher non réutilisables, ainsi que les adhésifs et coulis appropriés.

La présente Garantie limitée s'applique seulement à des installations aux États-Unis d'Amérique et au Canada. Schluter-Systems ne peut en aucun cas être tenue responsable de déterminer l'adaptation des Produits l'usage qui en est prévu par le Propriétaire. Il incombe exclusivement au Propriétaire de consulter un installateur expérimenté et professionnel pour établir l'adaptation à l'usage prévu des Produits, du sous-plancher/substrat et de l'ensemble des matériaux de construction faisant partie de l'installation, ainsi que de voir à ce que les instructions des Documents soient suivies adéquatement.

CORRECTIFS : Si les Produits sont installés et utilisés conformément aux modalités et conditions précitées et que ceux-ci s'avèrent défectueux selon les dispositions applicables de la présente Garantie, le propriétaire et Schluter-Systems pourront apporter, à la discrétion de cette dernière, la seule mesure corrective consistant à a) réinstaller ou remplacer la section problématique de l'Assemblage de revêtement de plancher b) effectuer le remboursement d'une somme n'excédant pas le coût d'origine par pied carré de l'Assemblage de revêtement de plancher qui se sera révélé défectueux. En raison de conditions indépendantes de sa volonté (ex. : couleurs et tons offerts, produits retirés et usure normale), Schluter-Systems ne peut garantir un agencement parfait avec les carreaux, la pierre ou d'autres matériaux de revêtement de plancher employés dans l'installation d'origine. En pareilles circonstances, des matériaux pour l'essentiel similaires pourront être fournis.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE : Aux fins de présente Garantie limitée, Schluter-Systems exclut, et dans aucune circonstance ne sera tenue responsable de tout dommage indirect, particulier, circonstanciel, punitif, exemplaire ou consécutif, y compris des profits perdus, attribuables ou autrement liés à un défaut des Produits, sans égard à toute responsabilité absolue ou à toute négligence active ou passive de Schluter-Systems, et sans égard à la théorie juridique (liée à la responsabilité contractuelle ou délictuelle ou quasi-contractuelle ou autre). La présente Garantie limitée exclut en outre toute perte ou tout dommage découlant de et autrement liés à : un acte de guerre, du terrorisme, un incendie, une explosion, une catastrophe naturelle; tout défaut à se conformer aux instructions des Documents; un sous-plancher/substrat inadéquat, une préparation inadéquate ou un autre défaut du sous-plancher/substrat; le transpercement des Produits ou du sous-plancher/substrat par mauvais emploi ou négligence; des actes intentionnels de destruction; un défaut structurel; une mauvaise utilisation des Produits ou un défaut de les entretenir; une usure normale; des égratignures, des renfoncements ou une décoloration (attribuables à une chaleur excessive, des produits nettoyants chimiques, des agents abrasifs ou à un autre élément); l'efflorescence et le pâlissement, qui peuvent survenir naturellement dans les matériaux à base de ciment et ne sont pas considérés comme un état défectueux aux fins de la présente Garantie limitée; des variations de texture, de couleur ou de teinte par rapport à des échantillons de produits, des emballages de produits et d'autres documents de marketing; d'autres causes non liées aux Produits (ex. : charge concentrée, surtension). La présente Garantie limitée exclut des applications à l'extérieur, à moins d'avis contraire approuvé par écrit, au cas par cas, par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.

La présente Garantie limitée est conditionnelle et sera réputée nulle et Schluter®-Systems aura le droit de refuser toute réclamation connexe dans les cas a) résultant d'un entreposage inadéquat ou d'une installation fautive des Produits, b) où les Produits auraient fait l'objet d'une utilisation abusive ou anormale, d'un manque d'entretien, d'un entretien inadéquat ou d'un usage autre que celui pour lequel ils ont été fabriqués ou de toute utilisation contraire à celles indiquées dans les Documents.

DÉNÉGATION DE GARANTIE : Il n'y a pas d'autre garantie s'appliquant que celle expliquée aux présentes. Dans la mesure permise par la loi, toutes autres garanties, représentations et conditions, expresses ou implicites, sont par les présentes niées et exclues, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de **VALEUR MARCHANDE** ou d'**ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER** (comme limitées selon les descriptions fournies dans les Documents) ou se présentant dans le cours d'une négociation, des usages du commerce ou autrement selon la loi. TOUTE GARANTIE IMPLICITE D'ORIGINE JURIDIQUE EST LIMITÉE DANS LE TEMPS À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. AUCUNE REPRÉSENTATION, AUCUNE PROMESSE, AUCUNE AFFIRMATION NI AUCUN ÉNONCÉ ÉMANANT D'UN EMPLOYÉ OU D'UN AGENT DE SCHLUTER-SYSTEMS NE POURRONT ÊTRE EMPLOYÉS CONTRE SCHLUTER-SYSTEMS, À MOINS QU'ILS SOIENT SPÉCIFIQUEMENT INCLUS À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE OU AUTORISÉS PAR ÉCRIT PAR LE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES DE SCHLUTER-SYSTEMS. La présente Garantie limitée est donnée en place et lieu de toute autre garantie expresse ou implicite. Les correctifs ci-inclus sont les seuls correctifs offerts pour manquement à la présente Garantie limitée. Schluter-Systems exclut, et en aucune circonstance ne sera tenue responsable de tout dommage indirect, particulier, circonstanciel, punitif, exemplaire ou consécutif, y compris des profits perdus, attribuables ou autrement liés à un défaut des Produits ou de l'Assemblage de revêtement de plancher. La présente Garantie limitée s'applique au Propriétaire et ne peut être transférée ni cédée, à moins que ce soit autorisé dans une entente écrite, signée par le directeur des Services technique de Schluter-Systems, ou que ce soit autrement interdit par une loi particulière d'un état ou d'une province. La présente Garantie limitée vous confère des droits juridiques précis; étant donné que certains états et certaines provinces n'admettent pas les avis de non-responsabilité ou d'autres restrictions de garantie implicite, certaines des dispositions précitées peuvent ne pas s'appliquer à vous. **Aucun changement ni aucune modification aux modalités et conditions de la présente Garantie limitée ne sont permis sauf si dûment autorisés par écrit par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.** La présente Garantie limitée a préséance sur et remplace toutes garanties orales et écrites antérieures, ainsi que les ententes, et toutes autres représentations, faites par ou au nom de Schluter-Systems, relativement aux Produits ou à leur application, et s'applique à toute installation faite le ou après le 1er janvier 2018. Si la membrane de désolidarisation Schluter®-DITRA ou Schluter®-DITRA-XL est employée avec d'autres produits Schluter, une autre garantie de Schluter peut s'appliquer. Pour obtenir l'information et les documents à jour touchant les garanties et les programmes de Schluter-Systems, veuillez consulter la page https://www.schluter.ca/schluter-ca/fr_CA/downloadfiles.

RÉCLAMATIONS : Pour faire une réclamation aux termes de la présente Garantie limitée, le Propriétaire doit fournir à Schluter-Systems[2] un avis écrit dans les trente (30) jours suivant la découverte de tout défaut allégué des Produits couverts par cette Garantie limitée, comprenant la date et la preuve d'achat des Produits et/ou de toutes ses composantes, ainsi que le nom et l'adresse de tous les installateurs et toutes les factures liées à l'installation d'origine, à défaut de quoi la présente Garantie limitée n'aura aucun effet juridique[3]. Schluter-Systems se réserve le droit, à sa discrétion et comme condition à la présente Garantie limitée, d'inspecter le défaut allégué des Produits.

Toutes les réclamations venant des États-Unis doivent être adressées à :

Schluter Systems L.P.
Attn: Warranty Claims Dept.
194 Pleasant Ridge Road
Plattsburgh, NY 12901-5841

Toutes les réclamations venant du Canada doivent être adressées à :

Schluter Systems (Canada), Inc.
Réclamations au titre de la garantie
21100 chemin Ste-Marie
Ste-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3Y8

[1] En cas de divergence entre différents Documents, le document ayant fait l'objet des plus récentes mises à jour aura préséance.
[2] La présente Garantie limitée ne s'applique qu'à la vente des Produits destinés à être employés aux États-Unis et au Canada. Aux fins de la présente Garantie limitée, Schluter Systems L.P. assurera l'application de la garantie aux Propriétaires des États-Unis, et Schluter Systems (Canada) Inc. aux Propriétaires du Canada.
[3] En cas de défaut du Propriétaire à fournir les factures liées à l'installation d'origine exigées, Schluter-Systems versera au Propriétaire une somme établie selon le coût moyen raisonnable d'une installation comparable. Si les parties ne s'entendent pas sur la somme à verser, le litige devra être porté rapidement et en première instance en arbitrage a) si réclamation aux États-Unis, dans le comté de Clinton, État de New York, conformément aux règles de l'American Arbitration Association, ou b) si réclamation au Canada, dans la province de Québec, Canada, conformément aux règles de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada; toute issue de cette procédure d'arbitrage sera définitive et exécutoire pour les parties aux présentes.

Schluter Systems (Canada) Inc. • 21100 chemin Ste-Marie, Ste-Anne-de-Bellevue, QC H9X 3Y8 • Tél. : 800-667-8746 • Téléc. : 877-667-2410

www.schluter.ca

La présente fiche technique peut faire l'objet de changements sans préavis. Veuillez visiter le site www.schluter.ca pour en obtenir la dernière version.

© 2019 Schluter Systems L.P.

04/2019 553635